



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
-RPQS-

EXERCICE 2021

Obligation instaurée pour chaque service d'eau et d'assainissement à **l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995** relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « **Loi Barnier** ») et à **l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales**

→ **DOCUMENT PUBLIC PERMETTANT DE RENDRE COMPTE ANNUELLEMENT ET DE FAÇON TRANSPARENTE DU PRIX ET DE LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF AUPRÈS DES USAGERS**

Système d'Informations sur les Services d'Eau et d'Assainissement [SISPEA]

→ Art. L.213-2 du Code de l'Environnement

- Permet aux **usagers** d'avoir accès à une information transparente sur :
 - Le prix de l'eau et sa décomposition,
 - La qualité du service public,
- Permet aux **collectivités** de :
 - Suivre l'évolution interannuelle des performances du service,
 - Alimenter une base de données nationale (site internet), sous contrôle et validation des services de l'Etat,
 - Comparer les performance du service avec celles d'autres services à l'échelle nationale,

→ ÉDITION D'UN RPQS PRÉ-RENSEIGNÉ À L'ISSUE DE LA SAISIE DES DONNÉES

Calendrier et procédures réglementaires

Art. D2224-1 à D2224-5 du CGCT

- 1 Présentation au Comité Syndical du SICTEUB pour délibération
avant fin septembre de l'année n+1,
- 2 Envoi du RPQS au préfet pour information,
- 3 Envoi du RPQS aux communes adhérentes au SICTEUB,
- 4 Présentation au conseil municipal *avant fin décembre de l'année n+1,*
- 5 Pour les communes de 3 500 hab. et plus : Mise à disposition du public du RPQS et d'une note liminaire (nature du service assuré par le SICTEUB / prix de l'eau et ses différentes composantes)
15 jours après présentation au conseil municipal, pour une durée d'un mois,

Indicateurs techniques et financiers du service public de l'assainissement collectif

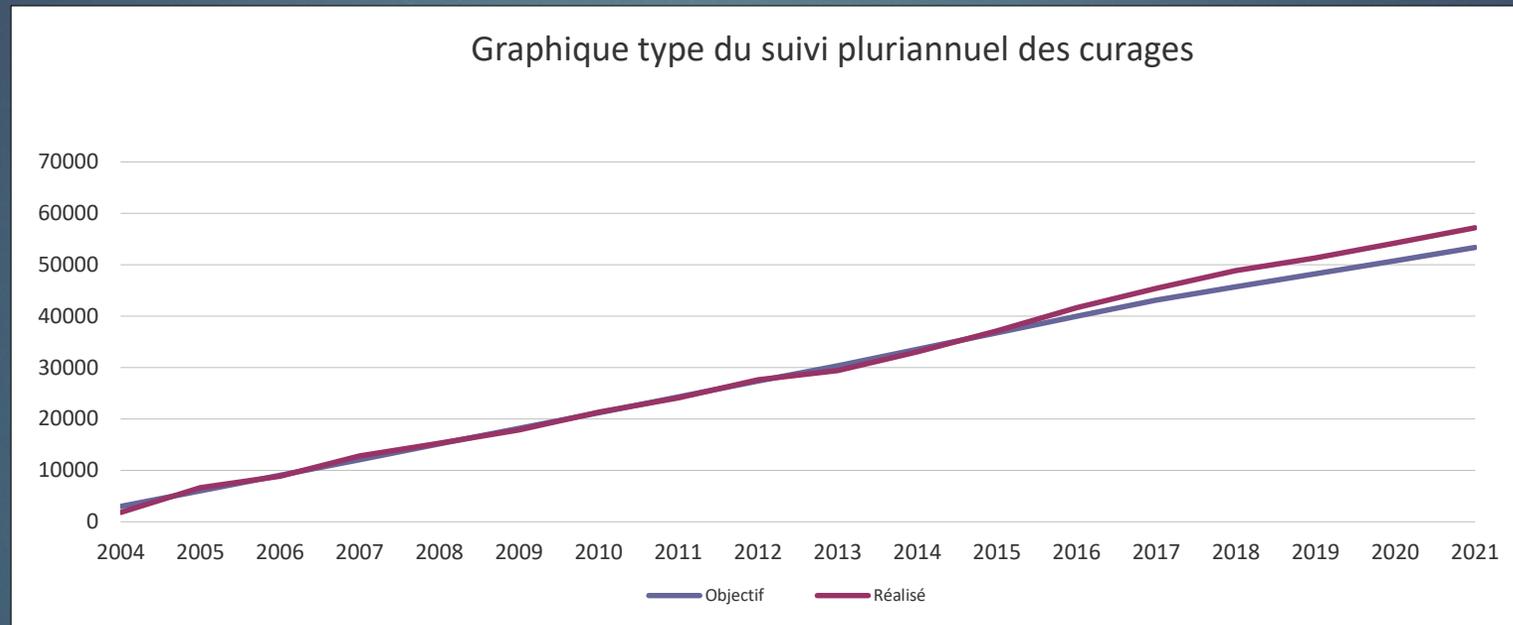
Art. D2224-1 et Annexe VI du CGCT

Généralités	
Population totale (INSEE 2017) :	56 184
Nombre de branchements :	Env. 18 000
Nombre d'abonnements AEP :	19 413
Volume AEP assujetti :	2 488 316 m ³
Nombre de contrôles ND et AD:	31
Nombre de contrôles de séparation EU/EP :	1309 Dont : - 215 « non-conformes », - 263 contre-visites (mise en séparatif), - 99 contrôles de bon raccordement (PFAC),

Le Système de Transport :

MARCHÉ D'EXPLOITATION

Marché de prestation de services – Titulaire : SUEZ EAU FRANCE
Montant annuel de la partie Transport : 754 515 € HT

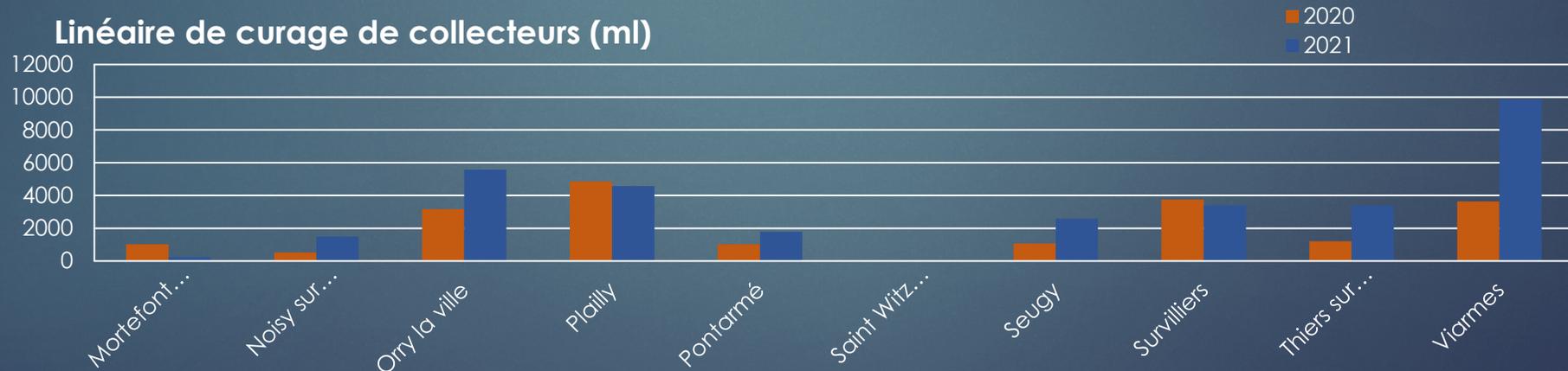
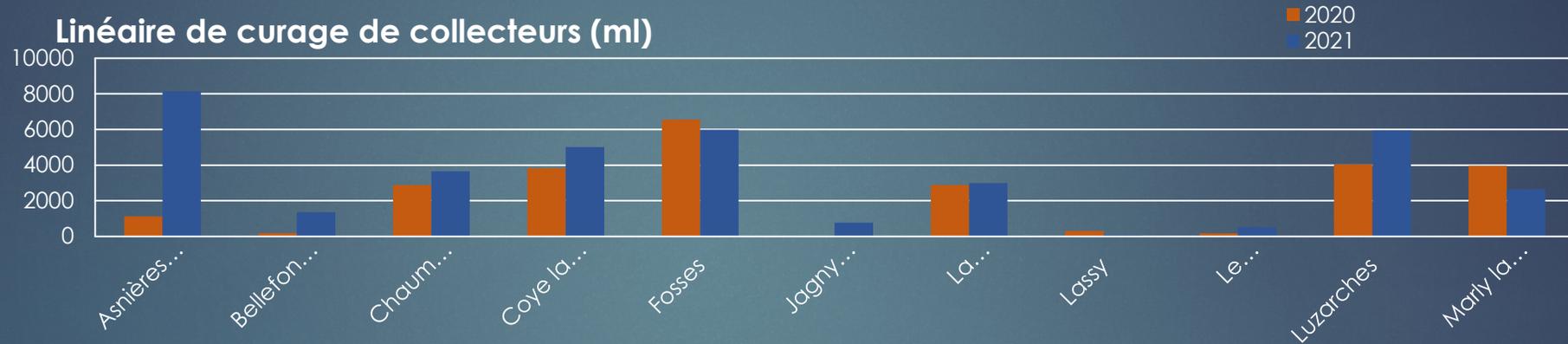


Objectif curage : 20% du linéaire chaque année
Objectif ITV : 8% du linéaire chaque année

Le Système de Transport :

MARCHÉ D'EXPLOITATION

Marché de prestation de services – Titulaire : SUEZ EAU FRANCE
 Montant annuel de la partie Transport : 754 515 € HT

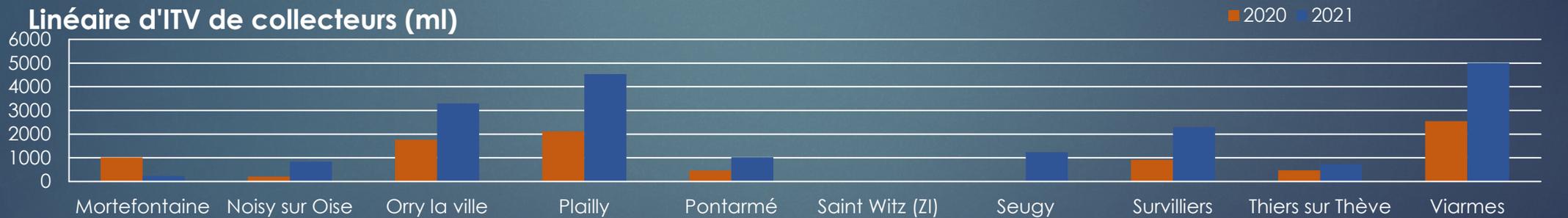
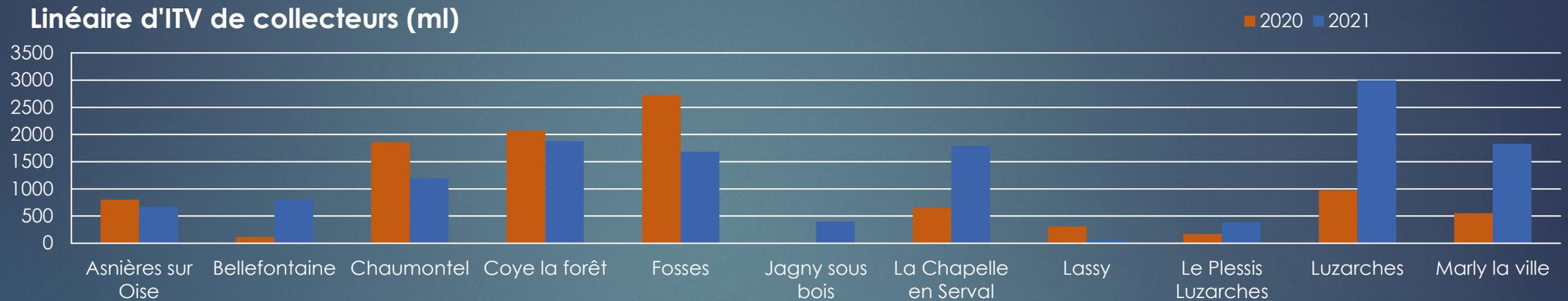


69805m de collecteurs curés en 2021 – soit 31,7% du linéaire communal total

Le Système de Transport :

MARCHÉ D'EXPLOITATION

Marché de prestation de services – Titulaire : SUEZ EAU FRANCE
Montant annuel de la partie Transport : 754 515 € HT

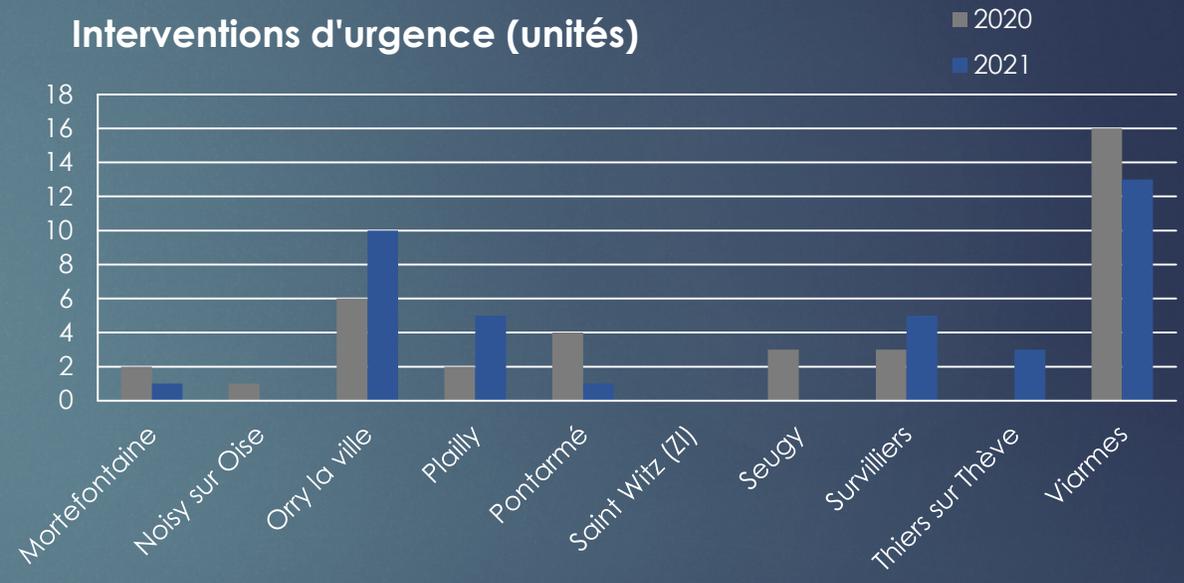
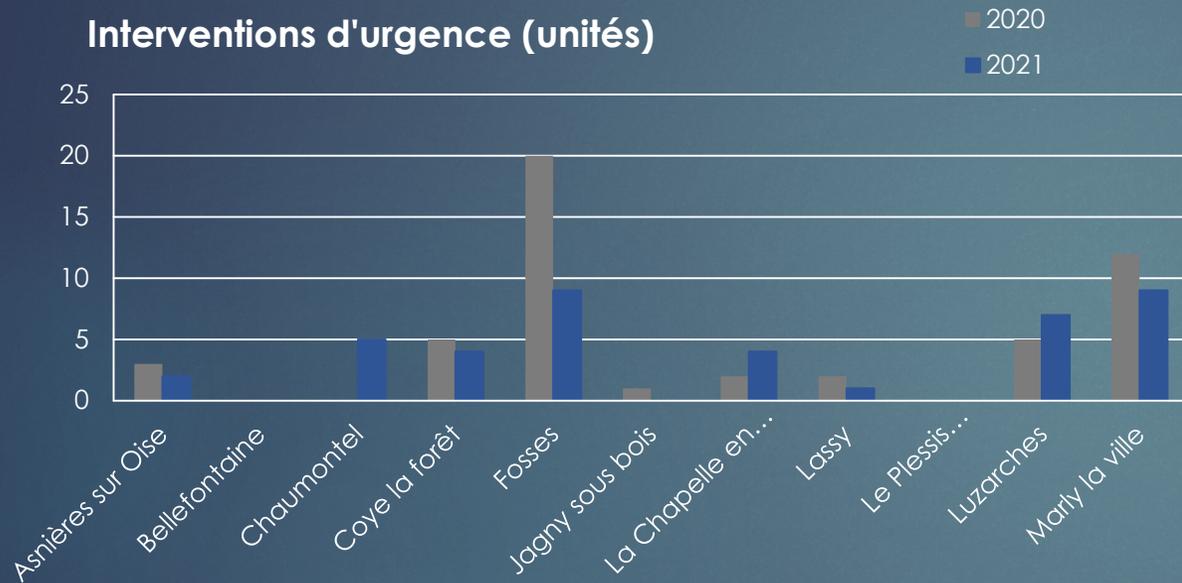


35916m de collecteurs inspectés en 2021 – soit 16,2% du linéaire communal total

Le Système de Transport :

MARCHÉ D'EXPLOITATION

Marché de prestation de services – Titulaire : SUEZ EAU FRANCE
 Montant annuel de la partie Transport : 754 515 € HT



60 Interventions d'urgence en 2021

Le Système de Transport :

MARCHÉ D'EXPLOITATION

RÉSEAUX	
Nombre de points noirs :	36
Nombre d'interventions d'urgence [collecteurs+bchts] :	60

POSTES DE RELEVAGE	
Nombre de maintenance légère (niv. 1 à 3):	57
Nombre de maintenance lourde (niv. 4 et 5):	6
Déversement au milieu naturel :	2420 m ³

SOUS-PRODUITS – DÉCHETS (EN TONNES)	
Curage – Pompage des postes de relevage :	244,16
Nettoyage des paniers de dégrillage :	18,33
Curage – Pompage des réseaux d'eaux usées :	116,1
Pompage des siphons :	15,22
Nettoyage du Bassin d'Orage :	4,64
Charbon Actif / Hydrocarbures :	5,05

403,5 T



Le Système de Transport :

MARCHÉ DE TRAVAUX DIVERS

Marché de prestation de services – **Titulaire : VOTP**
Montant annuel de la partie Transport : **595 000 € HT**

- En 2021, **100 interventions** de réparations pour un montant total de **580 037,86 € H.T.**
valeur marché **soit 587 997,12 € HT actualisés**

PHASAGE DES OPÉRATIONS

- **Phase 1 : Etat des lieux des données et Pré-diagnostic**
 - Point sur les connaissances disponibles (analyse des données)
 - Compréhension et pré-diagnostic des systèmes d'assainissement (EU/EP)
 - Prise en compte des contextes physiques du périmètre (sols, bassins versants, qualité des eaux, captages...)
 - Prise en compte des contextes sociaux-économiques du périmètre (population, urbanisation, activité économique...)
- **Phase 2 : Campagnes de mesures des débits et des charges polluantes**
 - Campagne Eaux Usées en nappes hautes / Campagne Eaux Usées en nappes basses
 - Campagne de Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau [RSDE]
 - Campagne Eaux Pluviales
- **Phase 3 : Localisation des anomalies et dysfonctionnements**
 - Visites nocturnes : Recherche des Eaux Claires Parasites Permanentes [ECPM]
 - Inspections Télévisées des collecteurs : Recherche ECPM et défauts structurels
 - Essais à la fumée : Recherche Eaux Claires Parasites Météoriques [ECPM]
 - Enquêtes domiciliaires (contrôles des raccordements) : Recherche ECPM et rejets EU au milieu naturel
 - 2nde Campagne RSDE (localisée)
 - Modélisation des réseaux EU/EP : Mise en évidence des dysfonctionnements sur le transport
- **Phase 4 : Bilan du fonctionnement du système d'assainissement**
- **Phase 5 : Elaboration du Schéma Directeur et des zonages**

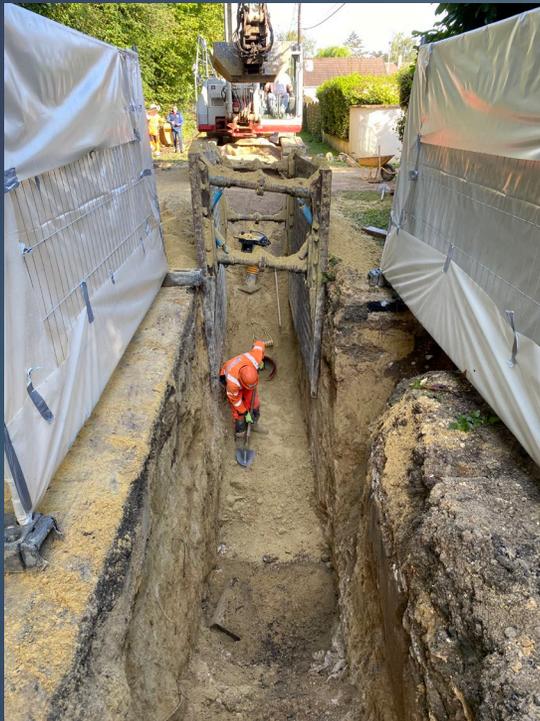
AVANCEMENT 2021 - SDA 60 / 95

- Phase 2 : Achevée
 - Rapport Phase 2 remis au SICTEUB en Novembre 2021
- Phase 3 : En cours
 - Localisation des anomalies et dysfonctionnement (ITV, tests à la fumée, enquêtes domiciliaires sur les bassins identifiés comme problématiques)

Le Système de Transport :

MARCHÉS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Travaux d'assainissement sur les réseaux d'eaux usées



Vue terrassement de tranchée après dépose de la canalisation en amiante-ciment



Vue d'un raccordement par culotte en fonte 400/150mm

Réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées - diamètre 400 mm place du Château, avenue Georges Delaine et avenue de Neufmoulins – THIERS SUR THEVE

Pose de 667 ml de canalisation en fonte Intégral PH1 et la reprise en dépose/repose de 39 branchements particuliers EU

MOE : VERDI INGENIERIE

Entreprise de Travaux : VOTP

Coût des travaux : 1 364 569 € HT

Le Système de Transport :

MARCHÉS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Travaux d'assainissement sur les réseaux d'eaux usées



Pose du réseau EU



Remblaiement de la tranchée du réseau EU en matériau autocompactant

Réalisation du collecteur d'eaux usées et suppression du poste de refoulement PRI1- diamètre 200 mm boulevard de la Riollette – LA CHAPELLE EN SERVAL

Pose de 516 ml de canalisation et reprise de 12 branchements particuliers EU

MOE : INTEGRALE ENVIRONNEMENT

Entreprises de Travaux : Lot 1 (travaux sur le réseau EU) VOTP et Lot 2 (travaux suppression poste) EIFFAGE

Coût des travaux (des 2 lots) : 1 134 921 € HT

Le Système de Transport :

MARCHÉS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Travaux d'assainissement sur les réseaux communaux



Vue pose des réseaux EU et EP
dans la même tranchée

**Extension du collecteur d'eaux usées diamètre 200 mm et
d'eaux pluviales diamètre 400 mm -
rue du Fréval et avenue Gambetta - VIARMES**

Pose de 423 ml de canalisation EU et création de 10
branchements particuliers EU

Pose de 526 ml de canalisation EP

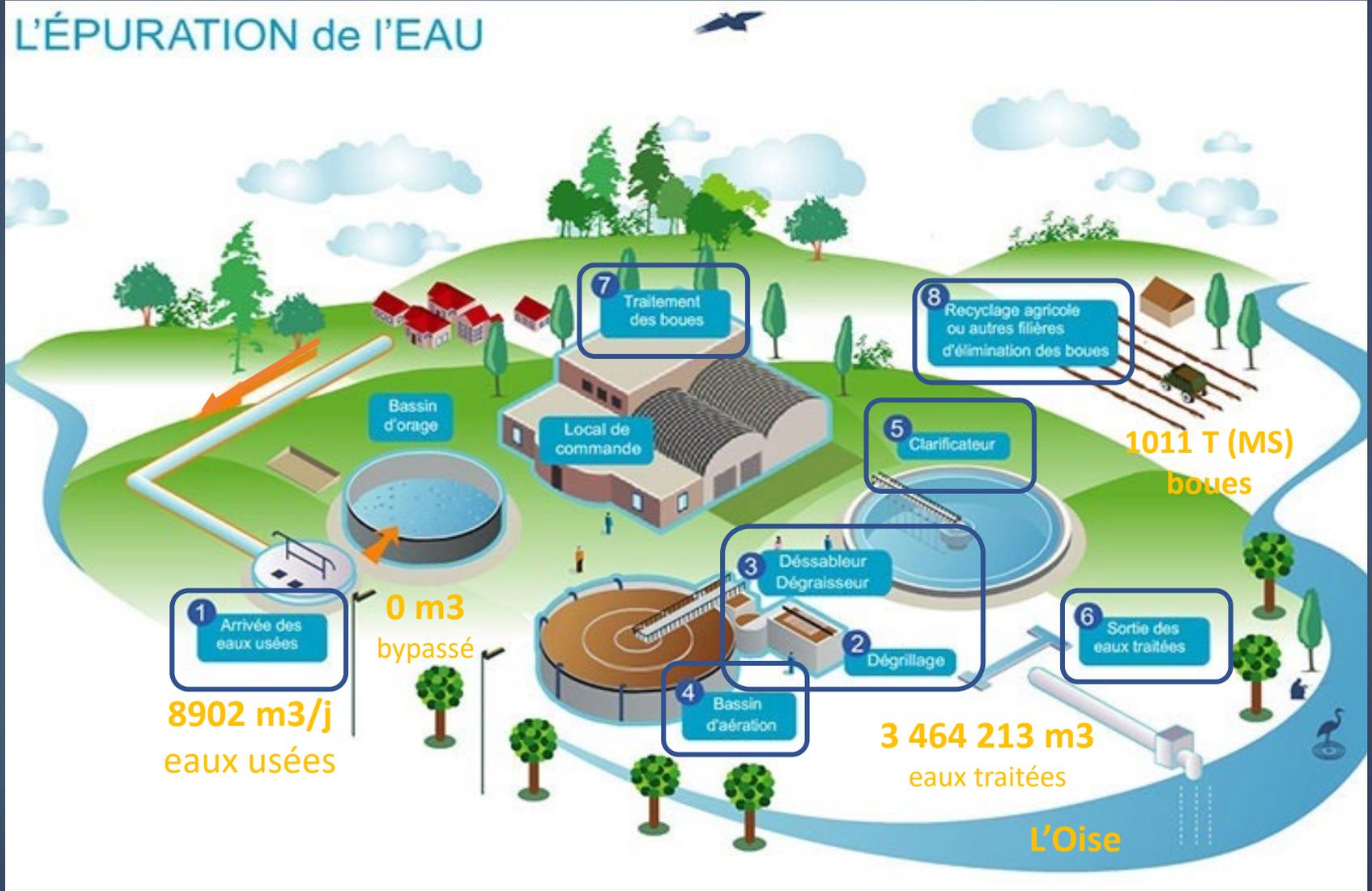
MOE : TEST INGENIERIE

Entreprise de Travaux : ATC TP

Coût des travaux : 680 941 € HT

Le Système de Traitement :

MARCHÉ D'EXPLOITATION



Rendements
épuratoires >
rendements de
l'arrêté de
2009

0 dépassement
des valeurs
rédictoires

Le Système de Traitement :

MARCHÉ D'EXPLOITATION

Améliorations

Sécurité

- Séparations entre les rétentions des produits chimiques.
- Renouvellement de la résine de la dalle de dépotage de produits chimiques.
- Palonniers pour le démontage des capots des centrifugeuses et des surpresseurs.



Améliorations

Fonctionnement

- Remplacement à neuf de la climatisation du TGBT2.
- Mise en place d'un inverseur de source.



Prix du service de l'assainissement collectif au 1er janvier 2021									
Taux de TVA :	10,0%	10,0%	Ventilation du prix pour 120 m ³				Part syndicale au m ³		
Commune	Part syndicale (€ HT/m ³)*	Redevance pour modernisation des réseaux (€ HT/m ³) - RMR	Part syndicale (€ TTC/m ³)	RMR (€ TTC/m ³)	Prix pour 120 m ³ (€ TTC)	Prix au m ³ (€ TTC/m ³)	Prix (€ TTC/m ³)	% du prix total	
Asnières-sur-Oise	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%	
Bellefontaine	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%	
Chaumontel	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%	
Coye-la-Forêt	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%	
Fosses	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%	
Jagny-sous-Bois	2,1500	0,19	283,80	25,08	308,9	2,57	2,37	91,9%	
La Chapelle en Serval	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%	
Lassy	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%	
Le Plessis-Luzarches	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%	
Luzarches	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%	
Marly-la-Ville	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%	
Marly-la-Ville-Hameau Sucrierie part collecte SICTEUB	1,0900	0,19	143,88	25,08	169,0	1,41	1,20	85,2%	
Mortefontaine	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%	
Noisy-sur-Oise	2,1500	0,19	283,80	25,08	308,9	2,57	2,37	91,9%	
Orry-la-Ville	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%	
Plailly	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%	
Pontarmé	2,1500	0,19	283,80	25,08	308,9	2,57	2,37	91,9%	
Saint-Witz (ZI)	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%	
Seugy	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%	
Survilliers	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%	
Thiers-sur-Thève	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%	
Viarmes	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%	
						Minimum	1,41	85,2%	
						Maximum	2,60	92,1%	
						Moyenne	2,53	91,3%	

INTITULÉ	2020	2021	ECART 2020 /2021	COMMENTAIRE
Redevances assainissement collectif*	4 550 988,47	5 325 053,84	+ 17,01 %	Délibération du 3 Décembre 2020 2,15€ le mètre cube – Reprise de l’activité des entreprises et réouverture Parc Astérix
Participation au financement de l’assainissement collectif (PFAC)	509 723,13	518 505,50	+ 1,72 %	Depuis le 01/01/2016, harmonisation de la PFAC sur le territoire – Tarif calculé sur la base unitaire du mètre carré construit suivant un prix au mètre carré dépendant de l’usage de chaque local
Prime pour épuration (Agence de l’Eau)	0	212 574,54	+ 100,00 %	Prime bonne épuration de 2019
Contrôle de bonne séparation EU/EP	82 134,23	76 817,17	- 9,35 %	160,00 € TTC Coût du contrôle – Délibération du 3 Décembre 2020 – En 2020, doublement des équipes
Total des recettes (€ HT)	5 142 845,83	6 132 951,05	+ 109,38 %	

- Construction du collecteur intercommunal de la Vallée de la Thève – Phase 2A (Lots 1 à 3)
 - Montant global de 12 641 526,77 € HT, dont 507 977,77 € payés en 2021
 - Montant global des subventions attendues : 4 225 738,41 €
 - Montant des subventions perçues en 2021 : 434 215 €
Les subventions ont été intégralement perçues

- Construction du collecteur intercommunal de la Vallée de la Thève – Phase 2B
Raccordement du quartier Riolette à la Chapelle en Serval et suppression du poste PRI1
 - Montant global de 1 331 349,93 € HT, dont 528 023,52 € payés en 2021
 - Montant global des subventions attendues : 692 317,04€
 - Montant des subventions perçues en 2021 : 6 100 €

- Construction du collecteur intercommunal de la Vallée de la Thève – Phase 3A
Réalisation d'un collecteur intercommunal eaux usées place du château, avenue Georges Delaine et rue Neufmoulins à Thiers Sur Thève
 - Montant global de 1 539 858,35 € HT, dont 916 319,32 € payés en 2021
 - Montant global des subventions attendues : 705 505,27€
 - Montant des subventions perçues en 2021 : 469 458,14 €

- Construction du collecteur intercommunal de la Vallée de la Thève – Phase 4
Réhabilitation du collecteur d'eaux usées de la Vallée de l'Ysieux
 - Montant des études payées en 2020 : 4 000,00 € HT
 - Aucun paiement en 2021

- Montant des travaux des communes
 - Montant payé en 2021 : 3 004 611,56 € HT
 - Montant des subventions perçues : 655 022,90 €

- Schémas directeurs d'assainissement Oise et Val d'Oise
 - Montant payé en 2021 : 380 772,95 € HT
 - Montant des subventions perçues : 92 811€

- Etude capacitaire du système d'assainissement de la station d'épuration
 - Montant global 23 930,00 € HT, dont 2 473 € HT payé en 2021
 - Montant des subventions attendues : 19 996 € - Aucun versement sur 2021

- Amortissements : 1 720 410,95 €

- Encours de la dette : 8 616 377,23 €

- Annuités payées en 2021 : : 948 934,53 € (dont 108 887,24 € d'intérêt et 840 047,29 € de capital)



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -RPQS-

EXERCICE 2021



Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif SPANC

Transfert de compétence ANC au SICTEUB : 1^{er} janvier 2012
[uniquement les compétences obligatoires]

Contrôles des installations existantes :

- *diagnostics initiaux et diagnostic lors des ventes de biens immobiliers,*
- *contrôle de bon fonctionnement,*

Contrôles des installations neuves :

- *contrôle de conception (projet),*
- *contrôle de bonne exécution (réalisation),*



Territoire desservi :

*Communes adhérentes au SICTEUB pour l'assainissement collectif exceptées les communes de Thiers-sur-Thève et Pontarmé, comprenant un total d'environ **618 installations d'Assainissement Non Collectif***
La commune de Belloy-en-France a transférée sa compétence « Assainissement Non Collectif » au SICTEUB courant Décembre 2021.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif SPANC

➤ En 2021 :

- **5** *contrôles de conception,*
- **2** *contrôles d'exécution,*
- **10** *diagnostics d'installations existantes,*

(Aucun des 10 diagnostics ne présentent pas d'impact significatif sur la santé, la sécurité ou l'environnement)

➤ Financement du service :

- *Recettes d'exploitation 2021 (redevances des contrôles) **1072.84€ HT**, équilibrées avec les dépenses de fonctionnement*
- **94,47%** *des dépenses correspondent aux charges de personnel, le reste étant lié à l'achat de matériel et aux dépenses connexes*



Merci pour votre attention